

Ministère  
de la Marine  
et des Colonies.

Paris, le 31 janvier 1832.

Personnel.  
Officiers Militaires.

Je vous annonce, avec plaisir, Monsieur,  
que par une Ordonnance de ce jour le  
Roi a bien voulu vous nommer Lieutenants  
de frégate.

Vous devez ces avancements aux  
témoignages avantageux qui ont été rendus de  
votre zèle et de votre instruction par les  
Commandans des Bâtimens sur lesquels vous  
avez été employé, et je ne doute pas que vous  
ne cherchiez à le justifier par votre bonne  
conduite et votre zèle pour le service de  
Sa Majesté.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le Ministre Secrétaire d'Etat  
de la Marine et des Colonies.

Cte Guisot

M. de Peralo (François, De-Paule, Emmanuel, Pierre, Joseph, Antoine)  
Lieutenant de frégate du dép<sup>t</sup> de Coulon.